

COMMUNE DE
OUDRENNE

CARTE COMMUNALE

4. RÈGLEMENT

4.2. RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.1. Territoire communal

Echelle 1/7500

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal d'Oudrenne en date du 16/10/2025 approuvant le projet de Carte Communale.

Approbation de la carte communale par arrêté préfectoral AP n° 2025 - DD17/17/SAGE-DAPU n°13 du 03/11/2025

Le maire Monsieur Bernard GUIRKINGER

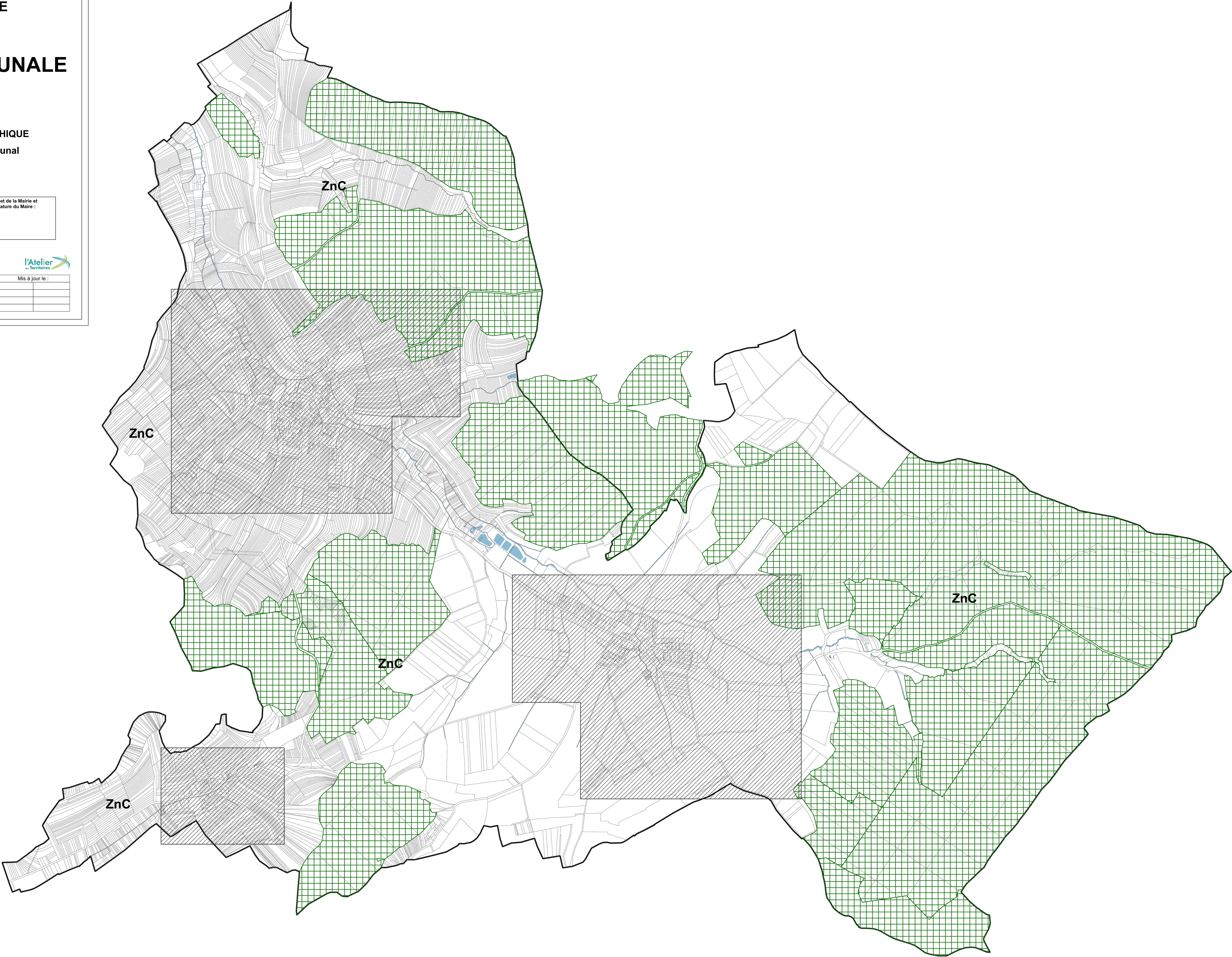
Cachet de la Mairie et signature du Maire :

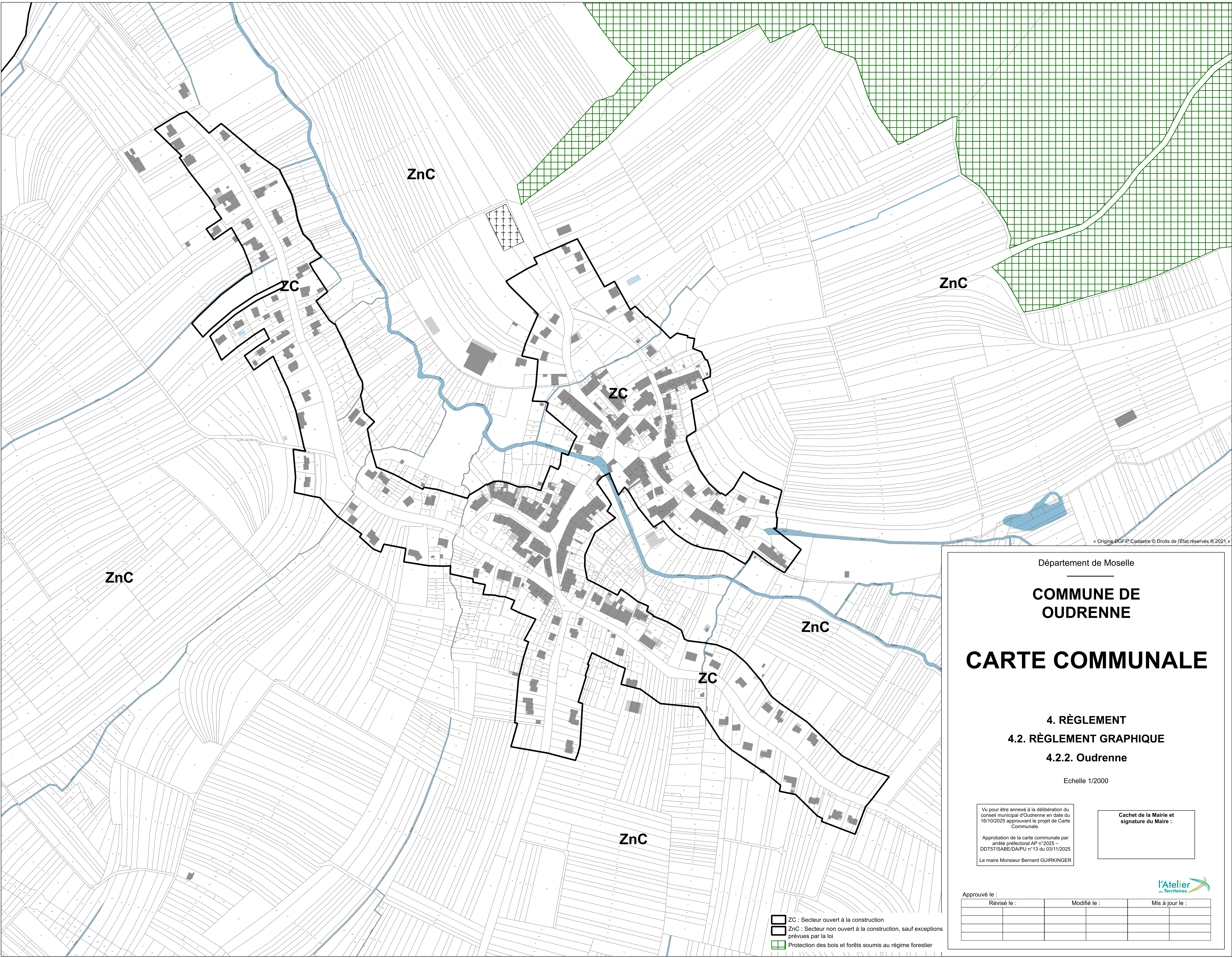


Approuvé le :	Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

« Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2021 »

- ZC : Secteur ouvert à la construction
- ZnC : Secteur non ouvert à la construction, sauf exceptions prévues par la loi
- Protection des bois et forêts soumis au régime forestier





« Origine DGFIP-Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2021 »

Département de Moselle

**COMMUNE DE
OUDRENNE**

CARTE COMMUNALE

**4. RÈGLEMENT
4.2. RÈGLEMENT GRAPHIQUE
4.2.2. Oudrenne**

Echelle 1/2000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal d'Oudrenne en date du 16/10/2025 approuvant le projet de Carte Communale.

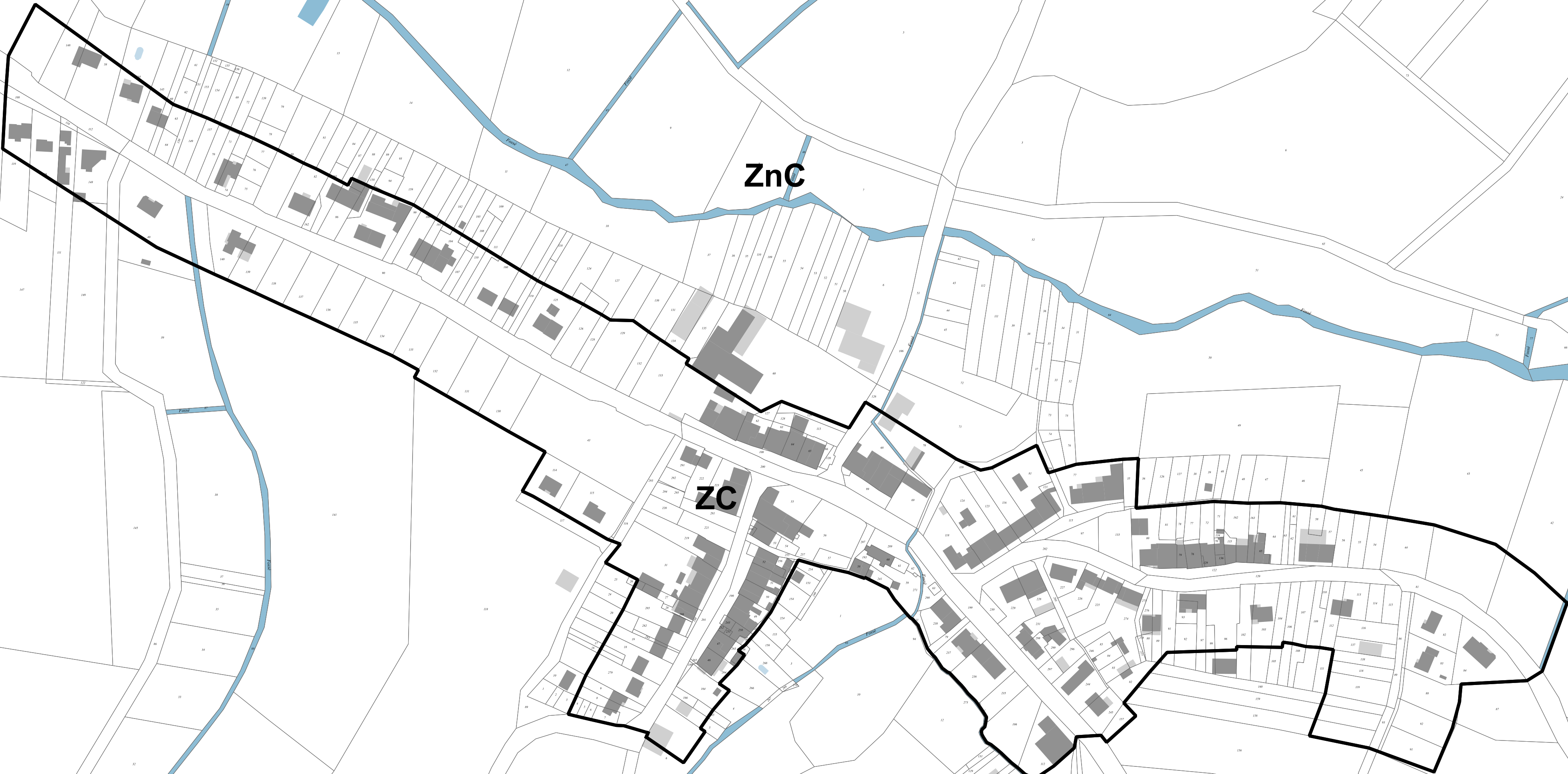
Approbation de la carte communale par arrêté préfectoral AP n°2025-DDT57/SABE/DA/PU n°13 du 03/11/2025
Le maire Monsieur Bernard GUIRKINGER

Cachet de la Mairie et signature du Maire :



Approuvé le :		Révisé le :		Modifié le :		Mis à jour le :	

-  ZC : Secteur ouvert à la construction
-  ZnC : Secteur non ouvert à la construction, sauf exceptions prévues par la loi
-  Protection des bois et forêts soumis au régime forestier



« Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2021 »

Département de Moselle

COMMUNE DE
OUDRENNE

CARTE COMMUNALE

4. RÈGLEMENT

4.2. RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.3. Lemestroff

Echelle 1/2000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal d'Oudrenne en date du 16/10/2025 approuvant le projet de Carte Communale.

Approbation de la carte communale par arrêté préfectoral AP n°2025 – DDT57/SABE/DA/PU n°13 du 03/11/2025
Le maire Monsieur Bernard GUIRKINGER

Cachet de la Mairie et signature du Maire :



Approuvé le :

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

- ZC : Secteur ouvert à la construction
- ZnC : Secteur non ouvert à la construction, sauf exceptions prévues par la loi
- Protection des bois et forêts soumis au régime forestier

Département de Moselle

COMMUNE DE
OUDRENNE

CARTE COMMUNALE

4. RÈGLEMENT

4.2. RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.4. Breistroff-la-Petite

Echelle 1/2000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal d'Oudrenne en date du 16/10/2025 approuvant le projet de Carte Communale.

Approbation de la carte communale par arrêté préfectoral AP n°2025 – DDT57/SABE/DA/PU n°13 du 03/11/2025

Le maire Monsieur Bernard GUIRKINGER

Cachet de la Mairie et signature du Maire :



Approuvé le :		Révisé le :		Modifié le :		Mis à jour le :	

- ZC : Secteur ouvert à la construction
- ZnC : Secteur non ouvert à la construction, sauf exceptions prévues par la loi

